

## FICHE : « Certification des Compétences Patient(e) Partenaire »

### 1. Contexte et finalité

- Cette certification s'inscrit dans le parcours UFPP :  
MOOC → Devenir Patient/Aidant Ressource → Mise en pratique → Certification.
- **Finalité** : reconnaître et valider les **compétences de Patient(e) Partenaire** développées en situation réelle, afin de sécuriser et valoriser leur contribution au sein des structures de santé et des projets.

### 2. Public visé

- Patient(e)s / Aidant(e)s ayant suivi la formation Devenir Patient/Aidant Ressource.
- Personnes engagées ou ayant été engagées dans au moins un projet ou une mission (témoignage, groupe de travail, ETP, formation, comité d'usagers, etc.).
- Aidantes de proches malades ou en situation de handicap.

### 3. Prérequis

- Validation de la formation « Devenir Patient/Aidant Ressource ».
- Expérience minimale de 6 mois mise en pratique (au moins une action ou un projet à présenter).
- Être à jour de son adhésion à l'UFPP.

### 4. Durée, organisation, accessibilité

- Parcours type sur **6 à 8 mois** :
  1. Formation Devenir Patient/Aidant Ressource (36 h).
  2. **6 mois de mise en pratique** sur le terrain.
  3. **Questionnaire des pratiques et rapport écrit** de mise en œuvre de son projet.
  4. **Entretien de certification** (1 h) en distanciel avec un évaluateur Patient Partenaire expérimenté et/ou un représentant UFPP.

### 5. Objectifs de la certification

- Attester que la personne mobilise de façon maîtrisée les compétences attendues d'un Patient(e) Partenaire.
- Valoriser son rôle auprès des établissements et partenaires.
- Identifier ses forces et ses besoins de développement pour la suite de son parcours.

### 6. Compétences évaluées

- **Posture partenariale** : recul sur son expérience, non-jugement, écoute active.
- **Communication** : capacité à témoigner de manière structurée et adaptée aux publics.
- **Coopération** : travail en équipe avec soignants, usagers, institutions.
- **Éthique et droit** : respect du cadre, confidentialité, limites de rôle.

- **Capacité réflexive** : analyse de ses pratiques, identification de ses axes de progrès et force proposition.

## 7. Contenu du parcours de certification

- **Questionnaire des pratiques et des acquis** :
  - o Description des actions menées, contexte, partenaires.
  - o Compétences mobilisées, difficultés rencontrées, solutions trouvées.
- **Rapport de mise en œuvre de son projet** :
  - o Objectifs du projet, déroulement, résultats, enseignements.
- **Entretien de certification (1 h) avec la méthode d'explicitation** :
  - o Échanges autour du parcours, des situations concrètes, de la posture.
  - o Utilisation d'une grille de compétences structurée.

## 8. Méthodes et moyens

- Accompagnement à distance (mail/visio) pour la préparation du dossier si besoin.
- Entretien en visioconférence, avec éventuellement enregistrement à des fins de traçabilité (selon consentement et RGPD)

## 9. Modalités d'évaluation

- Analyse du **questionnaire** et du **rapport** par un évaluateur UFPP.
- **Grille d'entretien** structurée, centrée sur les compétences cibles.
- **Décision de certification** :
  - o Validation totale,
  - o Validation partielle (avec recommandations),
  - o Certification différée (compléter certaines expériences ou points de progression)

## 10. Évaluation des acquis et du dispositif

- **Avant la formation** : questionnaire d'auto-positionnement + attentes.
- **Pendant** : questions régulières, mises en situation, retours formatifs.
- **Après** :
  - o Post-test (même questionnaire) pour mesurer la progression.
  - o Autodéfinition d'objectifs individuels d'amélioration.
  - o Évaluation "à chaud" de la satisfaction (dans les 10 jours après la formation)
  - o Évaluation « à froid » de la mise en application (3 mois après la formation)
  - o Compte rendu rédigé par le formateur pour l'UFPP.

## 11. Attestation

- Remise d'une **Attestation de Certification des Compétences Patient(e) Partenaire** en cas de validation.
- Possibilité d'être sollicité pour des missions UFPP (formation, témoignages, recherche, représentation des usagers...).
- Orientation éventuelle vers la formation **Devenir Formateur Patient Partenaire**.

## 12. Bénéfices attendus

- La certification permet aux participants de manière générale, **de faire reconnaître et valoriser leurs compétences de Patient(e) Partenaire**, de clarifier leur projet d'engagement et de bénéficier d'un retour structuré sur leurs forces et leurs axes de progression
- La certification permet aux participants de manière plus précise de :
  - o **Faire reconnaître officiellement** leurs compétences de Patient(e) Partenaire (posture, communication, éthique, coopération).
  - o **Valoriser leur expérience** auprès des hôpitaux, universités et autres partenaires (CV, lettres de mission, conventions).
  - o **Clarifier leur rôle et leur projet** en tant que Patient(e) Partenaire (où, comment, avec qui intervenir).
  - o **Identifier leurs points forts et axes de progression** grâce au retour structuré de l'évaluateur et de l'UFPP.

**Organisme de formation : L'Union Francophone des Patients Partenaires (UFPP)**, association de patients, est également agréée comme organisme de formation sous le N° 84380810138.

L'UFPP propose un parcours de certification complet pour tous les usagers de la santé : patients atteints de maladies chroniques, toutes pathologies confondues, et leurs aidants, avec la possibilité d'intégrer des professionnels de santé. Le programme de formation est conçu pour s'adapter aux besoins et aux aspirations de chacun, offrant 4 étapes clés pour devenir un acteur de la santé !